

BTS Comptabilité et Gestion des Organisations en Apprentissage

Le métier

Le comptable occupe une position stratégique dans l'entreprise. Il doit être capable de participer à l'élaboration et à la communication des informations de gestion, d'organiser l'ensemble des flux financiers. Il contribue aux prévisions et à la préparation des décisions.

Dans quelles entreprises ?

- Entreprises industrielles et commerciales (PME et services comptables des grandes entreprises)
- Cabinets comptables
- Banques
- Assurances
- Administrations
- Associations

Objectif de la formation

La formation doit apporter à l'apprenti, un esprit de synthèse et d'analyse afin de maîtriser au plus vite les rouages et le fonctionnement d'une entreprise. L'apprenti, à l'issue de sa formation doit être en mesure de fournir à un dirigeant d'entreprise les éléments nécessaires à la prise de décisions.

Les débouchés

- Comptable unique en petite structure
- Assistant comptable ou aide comptable
- Gestionnaire de paie
- Conseiller en cabinet d'audit et conseil
- Assistant contrôle de gestion
- Assistant analyste financier
- Possibilité d'une poursuite d'études en alternance au sein du Groupe IGS

Le programme enseignement général

- Culture générale et expression
- Anglais
- Mathématiques
- Economie - Droit
- Communication

Le programme enseignement professionnel

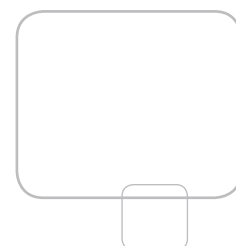
- Gestion comptable des opérations commerciales
- Gestion des relations avec les salariés et les organismes sociaux
- Gestion fiscale et relations avec l'administration des impôts
- Production et analyse de l'information financière
- Gestion des immobilisations et des investissements
- Gestion de la trésorerie et du financement
- Détermination et analyse des coûts
- Prévision et gestion budgétaire
- Mesure et analyse de la performance
- Organisation du système d'information comptable et de gestion
- Conduite et présentation d'activités professionnelles
- Travaux de synthèse et dossier mémoire

Les missions

- Gestion de la comptabilité clients et fournisseurs
- Gestion de la trésorerie
- Déclarations sociales (impôts, URSSAF) et fiscales (TVA)
- Calcul de l'impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu et taxes professionnelles
- Ecritures comptables et préparation des états comptables
- Etablissement des documents de synthèse et d'analyse (bilan, compte de résultat)
- Comptabilité analytique (mesure et imputation aux différents centres de coûts)
- Gestion des financements et des investissements (emprunt, crédit bail, affacturage et escompte d'effets)
- Préparation et établissement de la paie
- Gestion des relations avec les organismes sociaux
- Etablissement des déclarations sociales
- Elaboration de budgets
- Construction de tableaux de bord et de gestion

Qualités et aptitudes

Le comptable est organisé, rigoureux, précis, doté d'un esprit de synthèse, et d'un sens développé de la communication.



Informations pratiques

Recrutement et conditions d'admission

- BAC validé
- Avoir moins de 26 ans
- Etude du dossier (bulletins scolaires)
- Tests d'évaluation et entretien de motivation

Durée du contrat / Alternance

- Durée du contrat : 2 ans avec une période d'essai de 2 mois (non renouvelable)
- Alternance pratiquée : 1 semaine CFA / 1 semaine entreprise

Rémunération de l'apprenti

	1 ^{ère} année de formation	2 ^{ème} année de formation
16-17 ans	25% du SMIC	37% du SMIC
18-20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC
21-25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC

- Pour les établissements du secteur public : Majoration de 10 points sur le % de rémunération pour la préparation d'un diplôme de niveau IV (BAC), et de 20 points pour la préparation d'un diplôme de niveau III (BTS)
- Si l'apprenti conclut un nouveau contrat avec le même employeur, il percevra une rémunération au moins égale à celle de sa dernière année d'apprentissage. Si l'apprenti conclut un nouveau contrat avec un autre employeur, il percevra la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de sa dernière année d'apprentissage.

Exonération et aides aux entreprises

Type d'aides accordées	Entreprises de 10 salariés au plus	Entreprises de plus de 10 salariés
Exonération des charges sociales	Exonération des cotisations sociales patronales et salariales à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et de retraite complémentaire.	Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et des maladies professionnelles, FNAL, versement transport, retraite complémentaire et assurance chômage à calculer sur une base forfaitaire.
Crédit d'Impôt Décret n° 2005-304 du 31/03/05 du Code Général des Impôts	1600 € par apprenti et par an 2200 € lorsque l'apprenti est handicapé ou bénéficie d'un accompagnement spécialisé	
Primes Régionales	1200 € par an et par apprenti	
Majorations cumulables : <i>En fonction de la taille de l'entreprise</i>	300 € par an pour les entreprises de 250 salariés au plus	
<i>En fonction de l'âge de l'apprenti et de la formation visée</i>	500 € par an pour un apprenti visant un BP ou un BAC Pro, âgé de 20 ans ou plus 500 € par an pour un apprenti visant un BTS, âgé de 22 ans ou plus	
<i>Soutien à la mobilité internationale</i>	40 € par jour de stage professionnel à l'étranger de l'apprenti (limité à 30 jours par cycle de formation)	
<i>En fonction de la qualité de l'apprenti</i>	500 € par an pour une apprentie embauchée dans un métier traditionnellement masculin 600 € par an pour un apprenti handicapé	

Le CFA Groupe IGS souhaite favoriser l'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap. Pour en savoir plus, contactez la Mission Handicap Formation Hand'IGS : handigs@groupe-igs.fr



Contacts

Service des Inscriptions – 01 40 38 50 00 – cfa-igs1@groupe-igs.fr
Service Relations Entreprises – 01 40 38 50 80 – relationsentreprises@groupe-igs.fr
www.cfa-igs.com

